

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 05497 Numéro SIREN : 840 054 910 Nom ou dénomination : 3Y TRANSPORT
--

Ce dépôt a été enregistré le 19/03/2024 sous le numéro de dépôt 8132

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD

2023

cerfa

N° 11084*24

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

8132

Exercice ouvert le		01/01/2022		et clos le		31/12/2022		Régime simplifié d'imposition		☒	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe								Régime réel normal			
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre											
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 299-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case											
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE											
Désignation de la société:								Adresse du siège social:			
SASU 3Y TRANSPORT											
SIRET 8 4 0 0 5 4 9 1 0 0 0 0 1 2								Mét :			
Adresse du principal établissement:								Ancienne adresse en cas de changement:			
7 Rue François Martin 93140 BONDY											
RÉGIME FISCAL DES GROUPES											
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)											
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante											
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:											
								SIRET			
B ACTIVITÉ											
Activités exercées								Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
1. Résultat fiscal								Bénéfice imposable au taux normal 0 Déficit 31 957			
Bénéfice imposable à 15 % 0								Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2. Plus-values											
PV à long terme imposables à 15 %								PV à long terme imposables à 19 %			
Autres PV imposables à 19 %								PV exonérées (art. 238 quinquies)			
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches											
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies								Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies								Zone franche à activité économique, art. 44 octies A			
Bassins urbains à dynamisme, art. 44 sexdecies								Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A			
Société d'investissement immobilier cotée								Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)											
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)											
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts											
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.											
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)											
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%											
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)											
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%											
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)											
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1 du CGI), cocher la case ci-contre											
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée											
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2 du CGI), cocher la case ci-contre											
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe											
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE											
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé											
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr											
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .											
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:								Nom et adresse du conseil:			
M. FORNOSTELLI 1 AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE 77130 MONTGEROU FAULT YORRE											
Tél:								Tél:			
OGA/OMGA								Identité du déclarant:			
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :								Date: 03/05/2023 Lieu: BONDY			
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné								Qualité et nom du signataire: M. YAKOUTI Président			
Signature :											
Examen de conformité fiscale (ECF)								prestataire :			

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres			b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾					e				
					f				
					g				
					h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j				
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)				
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1		2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	8
YAKOUTI Richard		100	2022	15 622					
7 Rue François Martin									
93141 BONDY									
K DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
RÉMUNÉRATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %					
							0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice					
				MVLT restant à reporter					
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de recus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

Désignation de l'entreprise		3Y TRANSPORT		Néant ☐		
Adresse de l'entreprise		7 Rue François Martin		93140 BONDY		
SIRET		8 4 0 0 5 4 9 1 0 0 0 0 1 2				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
				Exercice N clos le 31 12 2022		
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions		
		1		2		
				3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles {	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *		028	11 916	030	10 264
	Immobilisations financières * (1)		040	850	042	850
	Total I (5)		044	12 766	048	10 264
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	180	066	180
	Créances (2) {	Clients et comptes rattachés *	068	4 550	070	4 550
		Autres * (3)	072	22 823	074	22 823
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	23 634	086	23 634
	Charges constatées d'avance *		092		094	
	Total II		096	51 188	098	51 188
	Total général (I + II)		110	63 954	112	10 264
PASSIF				Exercice N NET		
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		2 000	
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126			
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131		132	
	Report à nouveau		134		47 359	
	Résultat de l'exercice		136		(12 768)	
	Subventions d'investissement		137			
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142		36 591	
Provisions pour risques et charges		Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		13 568	
	Autres dettes	(dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169		3 530	
	Produits constatés d'avance		174			
Total III		176		17 099		
Total général (I + II + III)		180		53 689		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

2023

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : **3Y TRANSPORT**

			Exercice N Net	Exercice N -1 Net
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial Autres			
	Immobilisations corporelles		1 652	4 035
	Immobilisations financières		850	850
	Total I		2 502	4 885
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production		
		Marchandises		
	Avances et acomptes versés sur commandes		180	180
	Créances	Clients et comptes rattachés	4 550	4 172
		Autres	22 823	19 787
	Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités		23 634	36 568	
	Charges constatées d'avance			
	Total II		51 188	60 707
Total général (I + II)			53 689	65 592
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel		2 000	2 000
	Écarts de réévaluation			
	Réserve légale			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves			
	Report à nouveau		47 359	27 834
	Résultat de l'exercice		(12 768)	19 525
	Provisions réglementées			
	Total I		36 591	49 359
Provisions pour risques et charges Total II				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Fournisseurs et comptes rattachés		13 568	12 592
	Autres dettes		3 530	3 640
	Produits constatés d'avance			
	Total III		17 099	16 233
Total général (I + II + III)			53 689	65 592

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SASU 3Y TRANSPORT		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018	
						Exercice N clos le	
						31 12 2022	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
		Services *		217	218		54 108
		Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222			
	Production immobilisée *		224				
	Subventions d'exploitations reçues		226				
	Autres produits		230		1		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232		54 109	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234				
	Variation de stocks (marchandises) *		236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *		240				
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : 13 557 - immobilier :)		242		36 843		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)		243	639	244		688
	Rémunérations du personnel *		250		19 744		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252		6 394		
	Dotations aux amortissements *		254		2 383		
	Dotations aux provisions		256				
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 } dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }		262				
	Total des charges d'exploitation (II)				264		66 053
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270		(11 944)	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (IV)		294	
Produits exceptionnels (IV)				290			
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347	300		825	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306			
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310		(12 768)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314 12 768	
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		318				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318				
	Provisions non déductibles *		322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)		324				
	Divers* dont intérêts excédentaires des optes-cta d'associés 247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* 248		330		426	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)		251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999				
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997				
	Entreprises nouvelles (44 sexes) 986	ZFU - TE (44 octies A) 987	342				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981	JEI (44 sexes A) 989					
	ZRD (44 terdecies) 127	ZRR (44 quidecies) 138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies) 991	Investissements outre-mer 344					
	ZFANG (44 quaterdecies) 345	Zone de développement prioritaire (44 septedecies) 983					
	BUD (44 sexdecies) 992						
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit	346	350			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648				
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641				
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990				
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col.1 / Déficit col.2				352		354 12 343	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356				
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :				360 19 614		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 / Déficit col.2				370		372 31 957	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (EN LISTE)

N° 2033-B

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : **3Y TRANSPORT**

		Exercice N	Exercice N -1
A - RÉSULTAT COMPTABLE			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		
	Production vendue { biens services	54 108	26 111
	Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation reçues		
	Autres produits	1	27 638
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	54 109	53 749
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
	Variation de stock (marchandises)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		100
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)		
	Autres charges externes	36 843	27 017
	Impôts, taxes et versements assimilés	688	869
	Rémunérations du personnel	19 744	4 859
	Charges sociales (cf. renvoi 380)	6 394	1 503
	Dotations aux amortissements	2 383	2 304
	Dotations aux provisions		
	Autres charges		1
	Total des charges d'exploitation (II)	66 053	36 653

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		(11 944)	17 097
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		
	Produits exceptionnels (IV)		
	Charges financières (V)		
	Charges exceptionnelles (VI)	825	(2 429)
	Impôts sur les bénéfices (VII)		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		(12 768)	19 525

③

IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

DGFiP N° 2033-C-SD 2023

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SASU 3Y TRANSPORT						Néant ☐ *		
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	10 833	462		464		466	10 833	
	Autres immobilisations corporelles	470	1 082	472		474		476	1 082	
Immobilisations financières		480	850	482		484		486	850	
TOTAL		490	12 766	492		494		496	12 766	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550	7 722	552	2 167	554		556	9 888	
	Autres immobilisations corporelles	560	159	562	216	564		566	376	
TOTAL		570	7 881	572	2 383	574		576	10 264	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées		1	2	3	4	5				
virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		6	7	8	9	10				
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values					
					Court terme*	Long terme				
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
Total	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

ERP Informatique 2023

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

DGFIP N° 2033-D-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)			Désignation de l'entreprise 3Y TRANSPORT				Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607			
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616			
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636			
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646			
	Sur comptes clients	650	652	654	656			
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666			
TOTAL		680	682	684	686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations	Reprises						
Fonds commercial	681	683						
Autres Immobilisations incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
Terrains	710	715	2					
Constructions	720	725	3					
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	4					
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745	5					
Matériel de transport	750	755	6					
Autres immobilisations corporelles	760	765	7					
TOTAL	770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD				780	
II DÉFICITS REPORTABLES								
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982						
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter					
Déficits imputés		983	19 614					
Déficits reportables		984	(19 614)					
Déficits de l'exercice		860	31 957					
Total des déficits restant à reporter		870	12 343					
III DIVERS								
Primes et cotisations complémentaires facultatives			dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325			381	
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326			380	
N° du centre de gestion agréé				388				
Montant de la TVA collectée				374			5 834	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378			5 918	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399				
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398				
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397				

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

2023



DONNÉES D'IDENTIFICATION

F-IDENTIF

A. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN du déclarant

840054910

3Y TRANSPORT

7 Rue François Martin

Désignation du déclarant:

93140 BONDY

Code activité NAF

4932Z

Référence d'Obligation Fiscale TDFC

ISI

Référence d'Obligation Fiscale CVAE

CVAE1

Désignation du conseil

- ☒ Pas de conseil
☐ Comptable
☐ Cabinet Conseil
☐ Expert - Comptable

B. RÉGIME FISCAL

Catégorie fiscale

BI

Régime fiscal

RS

Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)

IS

Cession/cessation d'activité ou décès de l'exploitant

Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration

NOR

C. PÉRIODES

Date de début de l'exercice ou période N

01/01/2022

Date de clôture de l'exercice ou période N

31/12/2022

Durée de l'exercice ou période N

12

Date d'arrêt provisoire des comptes

Date de clôture de l'exercice ou période N-1
(si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)

31/12/2021

Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)

12

D. MONNAIE

Code monnaie

EUR